



Confédération des Syndicats
des Travailleurs de Calédonie
FORCE OUVRIÈRE

**7 juin 2019 : XII^{ème} Congrès
de la Confédération des Syndicats des Travailleurs de Calédonie
FORCE OUVRIÈRE**

Résolution Générale 2019

Réunis à Nouméa le 07 juin 2019 à l'occasion de son XII Congrès, les délégués des syndicats de la CSTC Force Ouvrière réaffirment leur volonté de continuer à préserver l'indépendance syndicale conformément à la Charte d'Amiens et à la pratique constante de Force Ouvrière.

Ils considèrent que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace des droits et intérêts matériels et moraux des salariés actifs, chômeurs et retraités.

Pour le congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels. De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.

Le congrès réaffirme que le syndicalisme libre et indépendant est une exigence qui conditionne le comportement, les conceptions, les positions et les actions de Force Ouvrière.

Si les circonstances le justifient, l'unité d'action sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose tant des revendications précises et communes que des modalités d'action clairement définies.

Les patrons réclamant la paix sociale ont trouvé dans le monde syndical de nombreux dévoués serviteurs.

Pour FO, cette indépendance lui permet de préserver sa liberté d'analyse et donc sa liberté de comportement opposée à tout mécanisme de cogestion, Co législation, codécision ou de toute autre forme de syndicalisme d'accompagnement.

Contrairement aux responsables politiques et aux Organisations Patronales qui ne cessent de vouloir remettre en cause ces acquis, dénaturer et vider de tout sens le code du travail, protecteur des droits et garanties des salariés.

Dans un pays comme la Nouvelle-Calédonie qui détient tant de richesses, il est malheureux de constater qu'une grande partie de ses travailleurs se retrouve au niveau de certains pays sous-développés.

Les intérêts du capitalisme se traduisent par un mouvement massif de déréglementations qui conduisent à des régressions sociales, à une destruction des acquis sociaux et une remise en cause de la démocratie.

Confédération des Syndicats des Travailleurs de Calédonie FORCE OUVRIÈRE

5^{ème} étage - Immeuble Cheval - 13 rue Jules Ferry – BP R2 - 98851 Nouméa Cedex
Téléphone : (687) 27 49 50 – Télécopieur : (687) 27 82 02 – Courriel : cstc@lagoon.nc

En plus de la crise et de ses effets, les travailleurs et les populations subissent désormais l'onde de choc des mesures d'austérité. La pauvreté ne cesse de croître, y compris chez les travailleurs. La précarité dans l'emploi et le nombre de travailleurs pauvres augmentent

Cette pression s'est intégralement reportée sur les salariés(e)s : modération salariale, gel voire baisse des salaires provoquant la détérioration du pouvoir d'achat, l'explosion de la précarité, la dégradation des conditions de travail, la remise en cause de la protection sociale collective, et le recul des services publics... Le congrès refuse que les salariés servent de variable d'ajustement pour garantir une plus grande profitabilité aux entreprises.

FO exige que le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie renforce le dispositif prévisionnel de formation. Le véritable enjeu c'est de construire l'avenir de notre pays par le développement de l'emploi, ce qui implique de soutenir l'enseignement technique, professionnel et supérieur afin de ne laisser aucun Calédonien sur le bord du chemin. FO réaffirme solennellement le principe selon lequel, à compétences égales, la priorité soit accordée à l'emploi local.

L'augmentation générale des salaires est une revendication prioritaire.

Le congrès réaffirme que la consommation des ménages demeure une clef essentielle de la croissance pour relancer durablement la création d'emplois pérennes et de qualité. Or, l'évolution de celle-ci reste fragile en raison de la persistance de la modération salariale et de l'inflation. Cette situation conduit de nombreux ménages à s'endetter fortement pour simplement faire face aux dépenses courantes.

Le congrès constate que les inégalités salariales ont encore augmenté depuis 2015, comme la concentration du patrimoine, au bénéfice des plus riches. La répartition de la valeur ajoutée en faveur des profits non réinvestis et au détriment des salaires s'oppose à l'investissement et à l'emploi.

L'augmentation du pouvoir d'achat reste non seulement une nécessité sociale mais s'impose du point de vue de l'efficacité économique. Elle est également une des conditions du rééquilibrage de la répartition des richesses produites en faveur des revenus du travail.

Aussi, le congrès réitère sa revendication prioritaire d'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux afin de relancer la consommation et de renouer avec la croissance et la création d'emplois durables.

Le congrès exige la résorption des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la mise en œuvre des lois existantes en la matière, et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes tout au long de leur carrière. Il revendique de ce fait l'ouverture des négociations sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Priorité à l'emploi, avec un vrai contrat de travail, un vrai statut.

Les emplois stables naissent de l'activité économique, d'une croissance soutenue et de l'existence de règles et de normes.

Le congrès condamne la précarisation des contrats de travail sous toutes ses formes. Le congrès dénonce le recrutement croissant de CDD sur des emplois pérennes et le recours massif à des personnels précaires dans la fonction publique, comme dans le privé. Pour le congrès, le CDI doit rester la norme dans le privé, tout comme le statut dans le public.

Le congrès réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée des salariés et appelle tant les structures de FO que les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche. Le congrès dénonce le recours au travail dissimulé et toute pratique consistant à mettre en cause des droits en matière de salaire, de temps de travail et de droits sociaux.

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite de base et complémentaire par répartition.

Il considère que le dossier des retraites reste d'actualité, que la question est à la fois politique, celle de la redistribution des richesses produites, et un choix de société, celui de la place accordée à la solidarité entre les générations.

Faire travailler les salariés plus longtemps va les obliger à partir avant d'avoir atteint la durée légale du nombre d'années de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein et donc avec des montants de retraites et de pensions amputés.

Force Ouvrière entend poursuivre son action pour le maintien de l'âge de départ à 60 ans, et pour maintenir le niveau des pensions et garantir le pouvoir d'achat des retraités.

Le Congrès condamne la perspective d'une baisse considérable d'un futur pensionné de la fonction publique d'Etat à partir de 2028, année de disparition de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR).

Le Congrès exige que tous les engagements du gouvernement pour la création d'un véritable régime alternatif à l'ITR, pris dans le relevé de conclusions du 21 novembre 2008, signés entre ce dernier et les représentants des personnels, confirmés dans un protocole de sortie de grève, soient tenus et que les mesures nécessaires pour y parvenir soient prises sans délai, notamment :

- que le groupe de travail créé par le Gouvernement en vue de la mise en place de ce dispositif de retraite complémentaire pour les fonctionnaires servant en Outre-Mer se réunisse sans délai dans sa composition initiale (élus, représentants des personnels et représentants de l'administration).
- qu'à son retour, après une absence supérieure à trois mois, le pensionné perçoive l'ITR dans les mêmes conditions qu'à son départ.

Le Congrès exige que le pensionné puisse s'absenter de sa résidence habituelle six mois moins un jour dans l'année civile (notion de résidence fiscale) sans que le versement de l'ITR soit remis en cause.

Le Congrès exige un gel du plafond de l'ITR fixé à 8 000 Euros dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire.

Le Congrès condamne les tentatives de désindexation des fonctionnaires d'Etat dans l'Outre-Mer et revendique le maintien du traitement indexé pour les agents affectés Outre-Mer en congé à l'extérieur de leur territoire ou en formation en Métropole.

Le Congrès rappelle que FORCE OUVRIERE est le premier syndicat dans la fonction publique d'Etat et il met en garde le Gouvernement de la République si ce dernier devait persister dans ses attaques contre la rémunération des fonctionnaires sur les risques d'une explosion sociale et les conséquences que cela provoquerait et dont il serait le seul responsable.

Le Congrès appelle l'ensemble des agents des services de l'Etat qui partagent ces valeurs à rejoindre FORCE OUVRIERE pour faire aboutir ces revendications, y compris par la grève. Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés.

Dans un contexte mondial où le social représente la variable d'ajustement privilégiée des contraintes économiques, le congrès appelle à poursuivre le renforcement de la syndicalisation. Il invite l'ensemble des militants FORCE OUVRIÈRE à poursuivre et à amplifier le nombre d'implantations de syndicats et d'adhésions à l'organisation syndicale, afin notamment de renverser la dynamique de politique de classe en faveur des travailleurs.

Fidèle à la conception d'unité de la classe ouvrière à l'intérieur du syndicalisme libre et indépendant qu'incarne FORCE OUVRIÈRE, le congrès demande à toutes les structures de l'organisation et aux militants de faire de la syndicalisation leur priorité, garantie de réussite lors des scrutins. Dans ce cadre, il appelle d'ores et déjà à renforcer la préparation des élections dans chaque entreprise et dans la fonction publique.

Sur ces bases il appelle l'ensemble des salariés à constituer ou rejoindre les syndicats FO pour poursuivre et amplifier le combat pour la liberté, la démocratie et l'émancipation des salariés de toute forme d'exploitation et d'oppression.

Le Congrès appelle tous ses syndicats, militants et adhérents à ne pas tomber dans le piège du syndicalisme dit rassemblé qui tend à anesthésier les revendications au profit de logiques politico financières, Force Ouvrière oppose l'unité d'action sur des objectifs et revendications clairs et déterminés dans l'intérêt des salariés des chômeurs et des retraités.

Vive Force Ouvrière ! Vive notre 12^{ème} CONGRES